

Suspension des cours : les écoles sur le pont

Brigitte GERARD

En ce début du mois de mars 2020, la Belgique vit ses premières heures d'épidémie du Coronavirus, autrement dit Covid-19. On s'y attendait, mais le jeudi 12 mars, en soirée, le couperet tombe : le Conseil national de sécurité décide, parmi d'autres mesures, de suspendre les cours dans les écoles fondamentales et secondaires, dès le lundi 16 mars. Objectif : ralentir la propagation du virus et éviter la saturation des hôpitaux.

On ne peut pas dire que les établissements scolaires aient été trop pris au dépourvu. C'était dans l'air et la Première Ministre, **Sophie WILMES**, l'a confirmé : l'heure était à la prise de mesures fortes pour endiguer la propagation de ce virus à forte contamination. Suite à l'annonce de la suspension des cours dans les établissements d'enseignement fondamental et secondaire, ceux-ci ont bénéficié de la journée du vendredi 13 mars pour s'organiser. En effet, les écoles devaient rester ouvertes pour assurer l'encadrement des enfants dont les parents travaillent dans les secteurs de soins, de la sécurité publique, de l'accueil de la petite enfance, des personnes âgées ou dans l'enseignement. Ainsi que de ceux dont seuls les grands-parents, catégorie à risque du Covid-19, peuvent s'occuper. Les membres du personnel, enseignants mais aussi personnel administratif et ouvrier, étaient dès lors tenus de rester à la disposition de leur PO et de leur direction, au moins le premier jour, pour des raisons organisationnelles et pour assurer l'encadrement des élèves présents. Les dispositifs ont ensuite pu évoluer en fonction de la situation... « À l'école, tout le monde a été choqué par la nouvelle de la suspension des cours, même si nous nous y attendions, raconte **Diane MORANDINI**, directrice de l'école primaire libre du Bonheur, à Woluwe-Saint-Lambert. Le lundi 16 mars, tous les enseignants sont venus le matin pour une réunion de crise afin d'organiser les choses, notamment une tournante pour s'occuper des enfants présents. »

Faible fréquentation

Concrètement, à partir du 16 mars, les élèves du fondamental et du secondaire étaient présumés absents des établissements scolaires, de manière justifiée. Les parents qui souhaitaient un encadrement devaient le signaler expressément à l'école. « Au départ, dix-sept familles se sont manifestées et finalement, neuf d'entre elles se sont présentées le lundi matin, constate D. MORANDINI. Mais les parents sont venus chercher leurs enfants au fur et à mesure de la journée et le mardi, ils n'étaient plus que cinq. Pendant cette période, nous avons eu tous les jours, à l'exception d'une journée, entre un et trois enfants. Et

ce sont les mêmes enseignants qui se sont relayés par deux pour assurer la garderie. En veillant bien sûr à appliquer les précautions en vigueur, la distanciation sociale, le lavage des mains... »

Dans les établissements de l'enseignement catholique, un sondage effectué par le SeGEC a permis de récolter des chiffres. Pour le fondamental, d'après 334 répondants sur 802, 2,16% des élèves se sont présentés dans les écoles maternelles et primaires du réseau le lundi, tandis que, d'après 223 réponses sur 336 dans le secondaire, 0,1% des élèves étaient dans leur école. Les appels à la responsabilité lancés aux parents ont manifestement été entendus. Le mardi 17 mars, rebelle : au fondamental, cette fois d'après 523 répondants, le taux de fréquentation était de 1,21% (1.847 élèves) et au secondaire, les chiffres étaient identiques : moins d'un élève pour 1000 était présent. Les écoles avaient toutefois la possibilité de s'organiser entre elles afin de mutualiser la prise en charge des élèves.

Vacances de Pâques

On le redoutait, le confinement a été ensuite prolongé et les écoles devaient conserver la possibilité d'une garderie pendant les vacances de Pâques. D'après un nouveau sondage réalisé par le SeGEC et auquel 70% des directions d'écoles ont répondu, il ressort, au fondamental, que 6 écoles sur 10 ont reçu des demandes de parents pour accueillir au moins un élève. Dans huit de ces écoles, il n'y avait pas suffisamment d'enseignants volontaires et celles-ci ont dû se signaler à la commune pour trouver une solution. 1050 élèves au total étaient à accueillir dans les écoles fondamentales. Au secondaire, par contre, seules 10 écoles



Photo : Conrad van de WERVE

ont reçu des demandes de parents pour accueillir un ou plusieurs élèves, avec un total de 22 élèves présents dans les établissements. « Les instituteurs ont vite compris qu'ils seraient sollicités pendant les vacances de Pâques et la grosse majorité s'est proposée comme volontaire, indique D. MORANDINI. Les demandes sont venues des mêmes parents que pendant les semaines de cours. Nous avons trois inscrits pour les vacances, mais ils ne sont toujours que deux en même temps ou un seul. »

À l'heure d'écrire ces lignes, la probabilité était grande que le confinement et la suspension des cours se poursuivent jusqu'au 3 mai, voire au-delà... « C'est encore un grand point d'interrogation mais on imagine qu'il n'y aura pas de reprise après les vacances et que, quand ce sera le cas, cela se fera de manière progressive. Pour l'instant, on vit au jour le jour et on attend les consignes de la Ministre ! Ici, c'est notre participation à l'effort collectif. » Autre façon pour l'école d'être solidaire de ceux qui sont en première ligne : « Ma collègue de maternelle a rassemblé les boîtes de gants en plastique qu'il y avait dans l'école pour les porter chez un médecin. Et là, j'ai l'intention de rassembler des petits chaussons qu'on utilise à la piscine pour aller les porter dans un hôpital. » ■



Photo : Conrad van de WERVE

Toutes les précautions sont prises à l'école du Bonheur de Woluwé-Saint-Lambert, comme dans l'ensemble des écoles, pour éviter la propagation du virus.

Gestion de crise

Interview : Conrad van de WERVE

Depuis le début de l'épidémie, les services du SeGEC se sont mobilisés afin de soutenir et de conseiller les établissements dans les différentes étapes de la crise. Trois questions à **Bénédicte BEAUDUIN**, directrice du service juridique.

Comment le soutien s'est-il mis en place ?

Bénédicte BEAUDUIN : Rapidement après les vacances de carnaval, nous avons mis sur pied une sorte de « call center » afin de répondre aux nombreuses interrogations des écoles. À ce moment-là, nous avons beaucoup de questions qui concernaient le retour d'élèves et de membres du personnel d'Italie. Cette équipe s'est constituée autour de collègues du service juridique et des services juridico-administratifs de nos fédérations d'enseignement. Notre service Pouvoirs Organisateur est également venu prêter main forte. Les questions posées devenant extrêmement changeantes de jour en jour, la nécessité de se coordonner est devenue évidente ; notre objectif étant toujours le même : informer rapidement en apportant les réponses les plus solides possibles. Outre les réponses individuelles aux établissements, nous avons, avec le soutien du service communication, alimenté presque en temps réel une page « coronavirus : gestion de crise » sur notre Extranet¹.

Quelles sont les principales questions qui vous ont été posées ?

BB : Nous avons été très régulièrement interrogés à propos de l'annulation des voyages scolaires. Les questions portaient dans un premier temps sur la France et l'Italie puis sur l'ensemble des destinations. Il a fallu guider les écoles dans leurs démarches afin de récupérer les montants engagés. Nous avons proposé des modèles de demande d'annulation de voyage à adresser au voyageur.

Puis, les questions ont rapidement pris une tournure sanitaire. Exemple : un élève ou un enseignant de mon école est contaminé, que dois-je faire ? Nous avons ainsi pris des contacts avec les organismes régionaux de santé publique et les PSE².

L'annonce de la suspension des cours a été un tournant ?

BB : Effectivement. Pour cette question comme pour d'autres, nous avons veillé à répercuter le plus vite possible l'information reçue lors des réunions au cabinet de la ministre de l'éducation. Nous avons aussi accompagné les circulaires de communications « SeGEC ». Un autre moment charnière, selon moi, a été la décision du gouvernement d'ouvrir le chômage temporaire pour cas de force majeure. Cela a permis de répondre aux interpellations des Pouvoirs Organisateur sur la mise au travail d'un certain nombre de personnels. Dans un premier temps, ceux-ci avaient encore du travail malgré la suspension des cours, puis moins, voire plus du tout. Cette décision a pu donc apporter une réponse à ces situations. ■

1. <http://extranet.segec.be> (section accessible aux directions et pouvoirs organisateurs)

2. Services de Promotion de la Santé à l'École